



**COMPTE RENDU DE LA
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 juin 2011**

Présents : M. FORGET Louis, Mme BASSARD Jacqueline, M. FERREY Philippe, M. BRIERE Alain, M. CHARNEAU Jean-Pierre, M. BLIN Christophe, M. FOLLAIN Alfred, M. LEGROS Élie, M. BONNOT Daniel, Mme LEVEAU Annie, Mlle CHRETIENNE Géraldine, M. LECONTE Claude.

Absents :

- M. CURTET Jean-Pierre pouvoir à M. FORGET
- Mme GRANDET Florence pouvoir à M. FERREY
- M. DAVID Jean-Pierre pouvoir à M. BRIERE
- Mme FLICHY Brigitte pouvoir à Mme LEVEAU Annie
- Mme GRANVILLE Andrée pouvoir à Mme BASSARD Jacqueline
- M. BLIN Christophe pouvoir à Mlle CHRETIENNE (à partir de 18H45)

Absent non excusé :

- M. MALPHETTES Jacques

Secrétaires de séance : Monsieur Alain BRIERE (point N°1)
Madame Jacqueline BASSARD (points N°2 à 9)

Monsieur le maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 23 mai 2011 qui est adopté à l'unanimité.

1 – Désignation des délégués en vue des élections sénatoriales

L'assemblée comporte 17 membres présents ou représentés et votants.

Le bureau est constitué de :

M. FORGET, président,
Mme BASSARD et M. FERREY, membres les plus âgés de l'assemblée,
Mlle CHRETIENNE et M. BLIN, membres les plus jeunes de l'assemblée.

Élection des délégués titulaires :

Jullouville :

- M. FORGET – Mme GRANDET – M. BRIERE – M. FERREY – M. CURTET – élus par 17 voix.

Jullouville (section de Saint-Michel-des-Loups) :

- Mme BASSARD – M. BONNOT – M. LEGROS – élus par 17 voix.

Élection des délégués suppléants :

Jullouville :

- Mlle CHRETIENNE – M. CHARNEAU – Mme LEVEAU – élus par 17 voix.

Jullouville (section de Saint-Michel-des-Loups) :

- M. LEHODEY – Mme HOLANDE – M. GUILLEMETTE – élus par 17 voix.

2 – Transformation du POS en PLU

Compte tenu de l'état actuel du dossier, le conseil doit donner son accord pour transformer le POS présentement en vigueur en PLU.

Vote du conseil à l'unanimité.

3 – Acquisition d'un véhicule

Monsieur le maire propose l'acquisition d'un véhicule C3 au prix de 10 700 € après reprise du véhicule à remplacer.

Vote du conseil à l'unanimité.

4 – Acquisition et reprise de matériels

En déduction de l'achat d'un tracteur avec pompe à eau et auto-laveur au prix de 33 355,96 €, il est proposé la reprise de matériels divers pour un montant total de 11 960 € TTC.

Vote du conseil à l'unanimité.

5 – Désignation d'un avocat

Dans le cadre du dossier Buiret-Fedit, il nous est fait obligation de choisir un avocat au Conseil d'Etat. Monsieur le maire propose de solliciter Maître Ricard.

Vote du conseil à l'unanimité.

6 – Tarifs de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement

Par mesure de simplification et d'harmonisation avec les communes voisines, les tarifs sont fixés comme suit :

- *commune* : journée avec repas = 10 € pour 1 enfant, 8,50 € pour 2 enfants et 7 € pour 3 enfants ; les tarifs à la demi-journée sont inchangés : 2,45 € pour 1 enfant, 1,85 € pour 2 enfants et 1,35 € pour 3 enfants.
- *hors commune* : journée avec repas = maintien à 14,55 € ; demi-journée = maintien à 3,45 €.

Toutes les sorties sont classées dans des tranches tarifaires selon l'activité proposée (petites, moyennes et grandes sorties).

Le tarif de la garderie matin ou soir est fixé à 1 € au lieu de 2,75 € et le prix du repas est aligné sur celui de l'école soit 3,05 € au lieu de 3,65 € (tarifs valables pour commune et hors commune)

Vote du conseil à l'unanimité.

7 – Paiement par Internet des services périscolaires

La commune ayant acquis un logiciel de facturation à cet effet, elle doit s'engager à respecter la législation en vigueur pour la vente à distance.

Vote du conseil à l'unanimité.

8 – Régies communales

Monsieur le maire propose de clore les régies suivantes créées par délibérations du conseil municipal : photocopies des documents communicables (délibération du 4 mars 1999) ; tennis couvert, redevances séjours camping, toilettes publiques (délibérations du 20 septembre 2004). Ces régies seront recrées par arrêté municipal dans le cadre de la délégation donnée au maire.

Vote du conseil à l'unanimité.

9 – Clôture du budget annexe du lotissement des Prés

Ce dossier étant terminé, il convient de voter la suppression du budget correspondant.

Vote du conseil à l'unanimité.

10 – Questions diverses

Néant.

La séance est levée à 18H55.

La secrétaire de séance

Jacqueline BASSARD